

## Postulat Steven Kubler : « Pour favoriser la création de LLA à Morges »

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

La Loi vaudoise sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, a ouvert la voie législative à la création des logements à loyer abordable, dits LLA. Ces logements s'adressent à la classe moyenne, ne nécessitent pas d'aides financières de la part des pouvoirs publics, mais voient leur revenu locatif plafonné.

Afin d'encourager la construction de LLA sur son territoire, une commune doit mener une politique foncière active et maîtrisée, tout en disposant de deux leviers d'action complémentaires : l'utilisation de son propre patrimoine foncier d'une part et les outils d'aménagement du territoire d'autre part, tels que les bonus de surface brute de plancher.

Aujourd'hui, Morges ne dispose quasiment d'aucun LLA. Dans son préavis 45/12.18, retiré ce soir, la Municipalité se contente d'« espérer » que la LPPPL augmentera la réalisation de logements à loyer abordable sur le territoire morgien ». A part ce vœux pieu, aucune mesure concrète d'encouragement, aucune attitude proactive en vue de la réalisation de LLA à Morges, aucune démarche incitative ni même aucun objectif concret.

Face à ce silence assourdissant, on peut se demander si nous sommes confrontés à une absence totale de vision municipale sur le sujet des logements à loyer abordable, ou si au contraire cette vision a pour seul but de favoriser les logements subventionnés, au détriment de la classe moyenne.

En conclusion, le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de se doter d'une stratégie proactive en matière de LLA, et d'en dresser rapport au Conseil communal notamment quant à ses objectifs et les moyens qu'elle compte employer pour y parvenir.

